



Commune de SAILLY-lez-LANNOY

ARRETE MUNICIPAL

2015/54

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

OBJET :

Création d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Le Maire de la Commune de SAILLY lez LANNOY,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code pénal,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la circulation, le stationnement, la sécurité et la commodité d'utilisation du domaine public communal,

ARRETE

Article 1 : Une place de stationnement pour personne à mobilité réduite sera créée sur la place de l'Eglise côté Nord-Nord-Est.

Article 2 : Cet aménagement, dont les dimensions seront conformes aux normes en vigueur, sera signalé par la pose d'un panneau « interdiction de s'arrêter et de stationner sauf pour handicapés ».

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Baisieux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont un exemplaire sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à SAILLY lez Lannoy, le 28 mai 2015

L'Adjoint au Maire délégué,



Jean-Claude D'HALLUIN